

*Vous faites maintenant partie de la belle aventure HELIA Portage  
Voici, pour vous accompagner dans vos 1<sup>ers</sup> pas de salarié porté,  
quelques petites...*

Infos utiles...  
pour penser...  
et pour panser...



**A**vantages : être accompagné et soutenu au quotidien dans la gestion administrative de votre spécialité, avoir des droits de salarié, de retraite et de prévoyance, bénéficier de l'usage de notre n° de formation professionnelle pour des actions ponctuelles en entreprises ou centres de soins, intégrer un regroupement de thérapeutes ou de professionnels du bien-être, profiter des offres remises d'un Comité d'Entreprise et de partenariats en place et à venir ...

**B**ien-être : c'est NOTRE domaine exclusif et nous souhaitons que notre collaboration vous en apporte beaucoup à vous aussi... Le bien-être au travail est une priorité incontournable aujourd'hui même si, en portage, vos conditions de travail restent très particulières ! Nous ferons tout notre possible pour vous apporter le maximum de sérénité...

**C**onfiance : elle est indispensable, parce que nous gérons vos honoraires donc votre argent... Mais elle doit être réciproque !

**D**ix ans + 1 an ... déjà et plus de 1000 professionnels des Médecines Complémentaires que nous avons salariés... des irréductibles des 1<sup>ers</sup> jours, toujours fidèles et si investis, des nouveaux adeptes de la tranquillité qui ont trouvé en nous un moyen de s'épanouir dans leur profession et tous ceux dont nous croisons le chemin pour un temps plus ou moins long afin de les aider à se mettre en route ... à vous tous... un grand merci !

**E**nergie... Le présent est un cadeau ! apprécions le toujours et encore en sachant nous remettre en cause pour parfaire ce que nous sommes et ce que nous offrons !

**Apicil** : c'est le régime de prévoyance que nous avons choisi pour affilier tous les thérapeutes HELIA afin de vous permettre d'être rémunérés en cas de maladie ou assurés sur la vie en cas de coup dur !

**Banque** : nous déposons vos honoraires à la banque à compter du 25 du mois. Si vos patients souhaitent des encaissements échelonnés, c'est à vous de les gérer et de nous les déclarer en fin de mois.

**Base de données** : les seules que nous constituons ou achetons sont celles de thérapeutes afin de leur adresser des mailings pour faire connaître notre solution... certains d'entre vous en ont peut-être d'ailleurs reçu... En revanche, nous ne réalisons pas de fichiers avec les noms de vos patients ou de vos clients. Votre clientèle vous appartient !

**Contrat de prestations** : il doit être établi par nos soins, chaque fois que vous négociez une intervention dans une structure. Une fois la prestation réalisée, la facture correspondante (globale ou mensuelle) sera éditée sur votre demande et envoyée à votre client.

**Commissaire aux comptes** : Nous faisons certifier nos comptes annuels par un expert comptable mais aussi de manière irréversible par un Commissaire aux comptes. Double effet Kiss cool ! Mais c'est rassurant pour vous ... Fiabilité, Honnêteté, Transparence !

**Développement** : Nous vous y aidons, à votre demande ... Nous pouvons intervenir ou vous conseiller dans vos négociations, vous mettre en relation avec un partenaire qui vous conseillera sur vos documentations... Cependant ce n'est pas à nous qu'il incombe de rechercher votre clientèle... nous ne pouvons démarcher des clients qui ont été approchés par d'autres thérapeutes. Ce ne serait pas très fair-play ! C'est à vous de vous vendre !

**Edition de votre fiche de paie** : à partir du 28 de chaque mois. Elle est transmise par mail avec le Relevé d'Honoraires sur lequel apparaît le détail de vos honoraires du mois en cours ainsi que les frais professionnels pris en charge.

**Facturation** : en portage vous ne pouvez pas éditer de factures, il faut donc nous en faire la demande par mail ou téléphone. Nous l'adressons directement à votre client ou à vous si vous souhaitez la lui remettre. C'est la facturation facilitée !

**Garantie des salaires** : HELIA cotise à l'AGS qui intervient si l'entreprise se trouve en procédure redressement ou liquidation judiciaire et n'a pas de fonds disponibles pour payer les salaires. Vous bénéficiez donc de ce régime de garantie dès lors que vous êtes titulaire d'un contrat de travail... mais no panic, notre structure est bien gérée !

**Honoraires** : à envoyer entre le 25 et le 28 de chaque mois suivant la procédure jointe. Ils sont encaissés en une fois. Les retardataires seront tout de même pris en compte...

**Impôt** : le cumul imposable de votre dernière fiche de paie de l'année échue est le montant à reporter sur votre déclaration annuelle de revenus.

**Jean-Marc TRIBOULET** : passionné, créateur d'HELIA Conseil en 1989 puis Portage et de l'école SHENTAO... Il est aussi, entre autres, praticien en MTC... l'homme super sympa que vous avez parfois au bout du fil, c'est lui ☺ ...

**Kidonc ? nous 4 ...** Jean Marc donc, ainsi que Valérie, Murielle et Elsa... Praticiens comme vous ! C'est Kif-kif...

**Lyon** : Ville Lumière, Capitale des Gaules et de la gastronomie... Petit Paris avec le Soleil en plus et la campagne toute proche... N'hésitez pas à venir nous rencontrer ! Une petite halte sur la route des vacances ...

**Merci** : de votre confiance, de votre soutien et de ces beaux échanges !

**Mutuelle Santé** : nous sommes obligés de vous la proposer depuis Janvier 2016... Beaucoup de papiers en plus à signer et vrai casse-tête à gérer pour nous ! Si vous êtes couvert par la mutuelle obligatoire de l'employeur de votre conjoint, vous en êtes dispensés. Sinon, vous devez, normalement, être affilié à la nôtre (tarifs négociés et options à la carte) dès l'échéance de votre Mutuelle privée... Contactez-nous, pour un conseil personnalisé !

**Mystère** : Que néni ! Nous n'en faisons pas... nous essayons d'être le plus souple possible en tenant compte à la fois de vos besoins et des exigences liées à la gestion de vos activités... Une main de fer dans un gant de velours...

**Nos partenaires** : nous mettons régulièrement en place des nouveaux partenariats afin de vous faire bénéficier de réductions et d'avantages.

**Optimisme** : parce qu'il faut toujours croire à ce que l'on fait et voir le verre à moitié plein ! Un objectif pour vous permettre de prendre plaisir à être accompagné et déchargé des cotés pesants de votre activité, ... lever vos doutes... pratiquer votre spécialité avec passion et prendre du temps pour vous...

**Planète Terre** : nous avons l'ambition de soutenir une association ou projet environnemental ... Kokopeli, One Bee, Reforest'Action, Cœur de Forêt, PUR Projet, 1% pour la Planète ... parce que c'est indispensable... nous réfléchissons à qui ? et à comment ? pour connaître le quand !... Une équation à 2 inconnues... qui va bientôt être solutionnée !

**Pôle emploi** : si vous y êtes inscrit avant votre entrée dans notre société, vous continuez à percevoir des indemnités qui seront calculées en fonction de vos revenus en portage.

**Qualité** : pour comprendre vos besoins de thérapeutes, qui de mieux que des thérapeutes eux-mêmes, aguerris aux rouages de l'entreprise depuis 30 ans... C'est pour cette raison que nous avons décidé de proposer un service exclusif et de qualité à l'ensemble des professionnels de ces métiers. Nous nous attachons donc à développer cette proximité avec chacun d'entre vous, pour répondre avec le plus grand soin à vos demandes spécifiques.

**Réactivité** : c'est notre crédo ! Mais nous attendons la même chose de vous quand nous vous adressons des documents à nous retourner signés, alors merci de ne pas l'oublier ☺ !



**Salons** : en 2016 nous avons participé au Salon ZEN à Paris, en 2017 au Congrès de la CFMTC, en Janvier 2018 nous participerons au congrès ISUPNAT... et février 2018 à celui de Médecine Chinoise... N'hésitez pas à nous y rejoindre...

**Surprise** : nous avons gardé nos âmes d'enfants... chaque mois, pour se lâcher un peu, nous vous concoctons un logo créé selon l'inspiration du moment... Des joies simples !

**Taxe professionnelle** : pendant votre contrat en portage, vous n'êtes pas redevable de cette taxe... puisque vous êtes salarié.

**Urssaf** : c'est auprès de cet organisme que nous éditons votre DUE avant votre embauche et que les cotisations sont payées au titre du régime salarié. Tout ce que vous ne touchez pas leur est versé... Notre commission de portage exceptée !

**Vacances** : vous les gérez à votre guise ! nous vous reversons les congés payés, soit 10% de votre salaire brut, apparaissant sur votre fiche de paie tous les mois.

**Wufu** : ce terme désigne les sports d'arts martiaux et énergétiques chinois comme le tai-chi, le qi gong ou le kung-fu. Certains de nos portés ont choisi de développer cette activité, riche d'enseignements.

**Wu Chang** : les 5 vertus et Wu Xing, les 5 émotions de la Médecine Chinoise.

**Xi** : points qui, en médecine taoïste, lèvent les obstruction !

**Xiang Qi** : littéralement « jeu de l'éléphant », c'est un jeu d'échecs chinois pratiqué par plusieurs dizaines de millions de joueurs à travers le monde.

**Ylang-Ylang** ou « la fleur des fleurs » en Indonésie, son huile essentielle est reconnue pour être stimulante, tonifiante et lutter contre la dépression et le stress ! Elle calme le cœur et tonifie l'énergie reproductrice de l'homme...

**Zazen** : .... et si vous méditez maintenant que nous nous occupons de presque tout ...

*« Celui qui se livre à des méditations claires trouve rapidement la joie dans tout ce qui est bon. Il voit que les richesses et la beauté sont impermanentes et que la sagesse est le plus précieux des joyaux. » Bouddha*



## - Communication

Bénéficier de conseils **gratuits** et personnalisés de **notre partenaire** pour votre site internet, votre logo, la création de cartes de visite et + encore !



medocine

## - RDV en ligne

Gestion de vos consultations en ligne: 1 ou 2 mois **offerts** en fonction de la formule choisie

- Mener une action **GROUPON**



- Paraître dans les **Pages Jaunes**

- Diffuser des informations sur les **réseaux sociaux**

- Echanger sur notre **espace adhérent** [www.heliaportage.com](http://www.heliaportage.com)



- Paiement de vos prestations par **CB** via la société SumUp







- Accédez à l'Action logement (ex 1% logement) : dès 3 ans d'ancienneté !

- Profitez de -10% sur vos achats chez :



- Utilisez sans modération notre **Comité d'Entreprise** \* Plus de 190 000 prestations négociées à tarifs réduits  
*Billetterie - Sports - Culture - Evénements - Cinéma - Voyages - Vacances - Bien-être  
Loisirs - Restauration - Bons d'achats - Habitat - Services - Bons et Coffrets cadeaux*



## VOTRE RETRAITE

Ainsi, en portage, pour valider vos 4 trimestres, il faut que votre salaire brut mensuel moyen soit de 501.50€

Ce minima est obtenu dès que vous déclarez 1 100€ honoraires TTC, sans remboursement de frais professionnels.

Ainsi, il faut gagner 6 018€ de salaire brut en 2019 pour valider 4 trimestres de retraite.



## VOS DROITS CPAM

*En tant que salarié, vous êtes obligatoirement rattaché au régime général et affilié à la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence*

**Prise en charge de vos frais de santé :** depuis la mise en œuvre de la protection universelle maladie (01/01/2016), plus besoin de justifier d'une activité minimale

**Arrêt maladie < 6 mois :** soit avoir travaillé au moins 150 heures au cours des 3 mois civils ou des 90 jours précédant l'arrêt de travail ;  
soit avoir cotisé sur un salaire au moins égal à 1 015 fois le montant du SMIC horaire au cours des six mois civils précédant l'arrêt de travail.

**Arrêt maladie > 6 mois :** vous devez justifier de 12 mois d'immatriculation à la date de l'arrêt de travail et :  
soit avoir travaillé au moins 600 heures au cours des 12 mois civils ou des 365 jours précédant l'arrêt de travail ;  
soit avoir cotisé sur un salaire au moins égal à 2 030 fois le montant du SMIC horaire au cours des 12 mois civils précédant l'arrêt de travail.

## LA FACTURATION EN PORTAGE SALARIAL

*Le statut de salarié en portage ne vous permet pas d'établir de factures, puisque vous n'êtes pas une entreprise à proprement parler...*

### Reçu de consultation

En France, tout professionnel est tenu d'établir un reçu, et d'en conserver un double, pour chaque prestation de plus de 25€. Ce document personnalisé par nos soins est à remplir, signer et à remettre à l'issue de chaque séance. Votre patient pourra l'adresser à sa mutuelle pour prise en charge de sa séance. A réception de vos honoraires, nous éditerons et vous transmettrons le double à conserver.

### Facture patient

A l'issue de sa séance, un patient peut également vous demander une facture afin de passer cette dépense dans le cadre de son activité professionnelle. Dans ce cas, il vous suffit de nous faire la demande par mail ou de le noter dans votre déclaration mensuelle. Nous l'établirons à réception de vos honoraires.

### Facture prestation entreprise

En cas d'intervention en entreprise, HELIA Portage éditera la **facture correspondant aux prestations réalisées** – évidemment nous devons en amont établir un **contrat de prestation selon ce que vous aurez négocié avec votre client**. Nous avons besoin alors des **éléments suivants** : intitulé, nombres d'heures et tarifs convenus. Cette facture est adressée directement à votre client par mail ou voie postale.



## LA COMPLEMENTAIRE SANTE ENTREPRISE

Cette mutuelle santé sera souscrite dès que vous nous en ferez expressément la demande. Cependant, nous pourrons réaliser votre inscription auprès de Mutualia dès lors que des honoraires auront été déclarés, votre période d'essai terminée et des fiches de paie établies avec 900€ d'honoraires.

Il faudra nous adresser au préalable les justificatifs suivants :

- Attestation de Droits Sécurité Sociale de moins de 6 mois (à télécharger sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr))
- Inscription Mutualia Vivactiv' Santé complétée
- Un RIB

En cas de choix d'options (ou rattachement d'ayant-droit), payée directement par vous-même, joindre également :


- MANDAT de prélèvement REPAM rempli et signé

### Important

- La cotisation de base étant prélevée chaque mois sur votre fiche de paie, il est indispensable de nous adresser un minimum de 200€ d'honoraires lors de vos mois de plus faible activité.
- Il est obligatoire de nous fournir chaque année votre justificatif de couverture mutuelle si vous bénéficiez d'une mutuelle privée ou via un autre employeur









Accueil | Nous Contacter

## Mon Espace Adhérent

Accueil / Mon Espace Adhérent

Citation du mois

Toute l'équipe HELIA Portage vous souhaite de passer de merveilleuses fêtes de fin d'année ...

Dans ces moments de joie et d'allégresse, nous n'oublions pas ceux d'entre vous qui ont le cœur lourd en cette fin d'année !

Une pensée très particulière va vers eux...

VALÉRIE SIDOT  
DÉCONNEXION

Rechercher

Raccourcis

- Mon Espace Adhérent
- Fiches pratiques
- Forums
- Groupes

Qui est en ligne ?



Retrouvez ici les fiches pratiques HELIA Portage.

- 

**Compte Personnel de Formation – CPF 2019**  
Activez votre Compte Personnel de Formation monétisé avant le 31/12/2018
- 

**Liberté • Égalité • Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Suppression des cotisations chômage**  
La part salariale du taux passe de 0,95% du brut à 0%
- 

**Transfert CNAM vers CPAM**  
Changement de secteur d'activité... Le point sur les démarches à effectuer auprès de l'Assurance Maladie lors d'un changement dans...
- 

**Affichage obligatoire dans vos cabinets**  
Règles à respecter dans votre lieu d'exercice professionnel
- 

**Prélèvement à la source**  
C'est confirmé, à partir de janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé directement sur votre fiche de...
- 

**1% Logement**  
Vous êtes salarié en portage depuis 3 ans, vous pouvez bénéficier de ce
- Protection des données personnelles**  
PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES RGDP n°2016/679 Le nouveau règlement européen n°2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données...
- Retraite – validation de trimestres 2019**

Retrouvez toutes nos fiches pratiques et news en vous connectant sur notre espace adhérent  
*Retraite – Pole Emploi – Prélèvement à la Source – Affichage obligatoire dans vos cabinets – Complémentaire Santé ...*

Notre équipe  
se tient à votre disposition ...  
N'hésitez pas !

Du lundi au vendredi  
08h30 – 17h00

Il nous arrive parfois de ne pas répondre pendant la pause déjeuner...  
Bon appétit !

04 72 39 28 05

Pole Paie – Honoraires - Facturation  
[elsa@heliaportage.com](mailto:elsa@heliaportage.com)  
[valerie@heliaportage.com](mailto:valerie@heliaportage.com)

Pole comptabilité – Suivi administratif - Inscriptions  
[stephanie@heliaportage.com](mailto:stephanie@heliaportage.com)  
[salim@heliaportage.com](mailto:salim@heliaportage.com)

